

TOURISME

Un premier bilan sur la taxe de séjour

Jusqu'au 1^{er} janvier 2012, le Val de Somme et le Bocage-Hallue avaient été épargnés. Un comité de suivi a été désigné pour faire le point sur l'instauration de cette taxe.

La taxe de séjour, késako ? Une question qui a tout son sens au regard des chiffres : en neuf mois seulement, elle a suffi à rapporter près de 30 639,96 € pour les territoires du Val-de-Somme et du Bocage-Hallue. Le moment tombait donc à pic pour lancer un premier bilan. Et c'est un comité de suivi qui planche depuis peu sur le sujet.

« Payer la taxe de séjour, c'est habituel pour les gens qui ont l'habitude de voyager. Pour eux, ce n'est pas une surprise. Je l'ai d'ailleurs bien séparée de mon prix de location. Et cela se passe très bien », témoigne Florence Hebda, propriétaire de chambres d'hôtes à Vecquemont (canton de Corbie) et membre du groupe de suivi de cette taxe.

Que des retours positifs

Avant 2012, la taxe de séjour n'existait ni dans le Val-de-Somme, ni dans le Bocage-Hallue. Dès 2010, elle a fait l'objet de réflexions et de débats au sein des deux territoires qui ont décidé de la mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2012. Elle est demandée aux usagers qui utilisent les campings, les ports de plaisance, les hôtels et autres lieux d'héberge-



C'est bel et bien acté : les sommes récoltées grâce à la taxe seront intégralement reversées à des projets de développement touristique.

ment comme les chambres d'hôtes et les gîtes.

Et son montant varie selon les hébergements et leur classement qualitatif, entre 20 centimes et 90 centimes d'euros par nuitée et par personne. « Grâce à plusieurs rencontres entre les hébergeurs, les services des communautés de communes et l'office de tourisme Corbie Bocage 3 vallées, l'arrivée de cette

taxe sur les deux territoires s'est faite sans problème », souligne Geneviève Lojtek au nom de l'office de tourisme en ouvrant la première réunion de ce groupe de suivi qui s'est tenue à Querrieu vendredi.

Un groupe composé d'élus, d'hébergeurs, de professionnels du tourisme, de représentants des communautés de communes et de l'office de tourisme qui doit désor-

mais veiller à la bonne utilisation des recettes liées à cette taxe - 30 639,96 € pour 9 mois en 2012 - car les comptes s'arrêtent en septembre !

Une somme qui sera entièrement reversée à l'office de tourisme dont le champ d'action s'étend sur les deux territoires. Car le comité de suivi a validé l'affectation de ces nouvelles recettes qui doivent

À SAVOIR

- ▶ 8 382 nuitées ont été enregistrées dans les hôtels, gîtes et chambres d'hôtes dans le Val de Somme (3 989 nuitées) et Bocage-Hallue (4 393 nuitées).
- ▶ 26 479 € de recette des campings au régime forfaitaire (Val de Somme : 22 624 € et Bocage-Hallue : 3 855 €).
- ▶ 30 639,96 € de montant total des recettes de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

obligatoirement contribuer au développement touristique : promotion des actions sur internet, réalisation de dépliants, participation au salon mondial du tourisme, organisation d'un forum du tourisme et des loisirs le 30 juin dans le cadre de la fête dans la rue de Corbie. Et une ligne budgétaire spéciale a été prévue pour des actions pour les commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

Un budget qui tient aussi compte des projets qui seront à concrétiser après le rendu des conclusions de l'étude sur le développement touristique et le devenir de l'office de Tourisme.